

VILLE
DE
SAINTE FOY-LÈS-LYON

Secrétariat Général

BI/NC

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2012

Le conseil municipal, sous la présidence du Maire, M. Michel CHAPAS, M. GUERRY étant secrétaire, a, lors de la séance du 2 février 2012,

DONNÉ ACTE à M. le Maire, à l'unanimité, des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir accordée le 10 avril 2008.

1.1 – ACQUISITION D'UNE PARCELLE DANS LE CADRE DU PROJET IMMOBILIER D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS DESHAY/NEYRARD

APPROUVÉ, à l'unanimité, l'acquisition d'une parcelle, **CHARGÉ** le cabinet ADAMAS, d'entreprendre auprès du mandataire désigné les démarches et formalités judiciaires de cette acquisition, **CONFIÉ** en tant que de besoin à Maître NOURISSAT, Notaire de la Ville, les modalités de cette acquisition et **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer tous documents concourant à sa mise en place juridique.

1.2 – MODIFICATION N°10 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROUVÉ, à la majorité (3 oppositions, 2 abstentions), le principe du classement en zone N2a de la zone du Tennis Club Fidésien et **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à demander à la Communauté Urbaine de Lyon d'étudier la création d'un ou deux polygones d'implantation pour permettre la construction d'un court couvert et d'une extension du club house, et d'intégrer ces modifications du Plan Local d'Urbanisme dans le cadre de la modification n°10.

1.3 – BAIL À RÉHABILITATION D'UNE PROPRIÉTÉ 44 CHEMIN DES RAZES

APPROUVÉ, à la majorité (2 abstentions), le principe de la conclusion d'un bail à réhabilitation pour une durée de 40 ans avec la Foncière d'Habitat et Humanisme en vue de la création de 5 logements locatifs sociaux, **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer le bail et tout document s'y rapportant, **AUTORISÉ** la Foncière d'Habitat et Humanisme à déposer toute autorisation d'urbanisme nécessaire à la réhabilitation du bâtiment et **CHARGÉ** Maître NOURISSAT, Notaire à Sainte-Foy-lès-Lyon, de la rédaction des actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

1.4 – MARCHÉS DE TRAVAUX DESHAY/NEYRARD – LOT 15

ENTÉRINÉ, à l'unanimité, l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 janvier 2012, du lot n°15 : faux-plafonds à l'entreprise LEUREAU ISO et **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à formaliser avec le titulaire désigné toute mise au point nécessaire et à signer le marché afférent, son attribution s'inscrivant dans le cadre de la procédure formalisée initiale lancée le 5 septembre dernier.

2.1 – DISPOSITIF VILLE-VIE-VACANCES

AUTORISÉ, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux demandes de subventions pour l'année 2012, ainsi que les avenants financiers s'y rapportant.

2.2 – DÉFILÉ BIENNALE DE LA DANSE 2012

AUTORISÉ, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'édition 2012 de la Biennale de la Danse et **APPROUVÉ** le budget global de l'opération, arrêté à 86.861,59 €.

3.1 – CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE – PROJET DE RÉSEAU DES ÉCOLES DE MUSIQUE DU SUD-OUEST LYONNAIS 2012-2014

APPROUVÉ, à l'unanimité, le projet 2012-2014 du réseau des établissements d'enseignement artistique du sud-ouest Lyonnais.

4.1 – BUDGET PRIMITIF 2012 – VILLE

ADOPTÉ, à la majorité (4 oppositions, 5 abstentions), le Budget Primitif 2012 qui s'équilibre en dépenses et recettes à 20 423 612,65 € en section de fonctionnement et 11 766 560,00 € en section d'investissement.

4.2 – BUDGET PRIMITIF 2012 - LOTISSEMENT

APPROUVÉ, à l'unanimité, le Budget Primitif 2012, (Budget annexe du « Lotissement Sainte-Barbe »), qui présente en section de fonctionnement : des dépenses réelles de 60 000 € et des recettes réelles de 216 000 € ainsi que l'ouverture de crédits pour la constatation des variations de stocks à hauteur de 60 000 €.

4.3 – MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

APPROUVÉ, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs.

4.4 – REVALORISATION TAUX PRESTATIONS ACTION SOCIALE

APPROUVÉ, à l'unanimité, la revalorisation des taux des prestations d'action sociale 2012, accordées aux agents de la commune pouvant y prétendre.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la publication des deux arrêtés reconnaissant l'utilité publique et l'intérêt général des travaux d'aménagement de cours d'eau en vue de la protection contre les inondations du bassin versant de l'Yzeron, ce qui représente une avancée décisive pour ce projet porté depuis de longues années.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 23H00.

Sainte-Foy-lès-Lyon,
le 10 février 2012

Le Maire,

Michel CHAPAS

- Les délibérations de la présente séance seront consultables en mairie après transmission en Préfecture.

- La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le jeudi 29 mars 2012 à 19H00, salle du conseil municipal.